



### 1-HORAIRES ET PRESENCE

Les cours ont lieu du Lundi au Vendredi inclus de 8h30 à 17h20 en fonction de l'emploi du temps de la semaine.

La présence de chaque élève est obligatoire de la première à la dernière heure de classe, les récréations comprises.

**En conséquence, aucun élève ne peut quitter l'établissement sans autorisation.**

En cas d'aménagement d'horaire, les élèves ne pourront quitter l'établissement que **sur présentation de l'autorisation de sortie signée par les parents.**

### 2-ENTREES ET SORTIES

Pour tous les élèves, les entrées et sorties s'effectuent exclusivement rue Roger **Salengro**.

Par mesure de sécurité, tous les élèves entrent et sortent **à pied**.

Bicyclettes et vélomoteurs doivent être rangés dans les emplacements prévus à cet effet.

Pour assurer la sécurité de tous, le portail est fermé dès que les entrées et sorties sont effectuées.

En début de matinée ou d'après-midi, les collégiens ne pénètrent dans les couloirs qu'après la sonnerie et ils n'y stationnent pas pendant les récréations.

**Par mesure de sécurité et de respect du voisinage, les collégiens doivent rentrer impérativement dans l'établissement. Ils ne doivent pas stationner ni former de groupe devant le portail et aux entrées des immeubles.**

### 3- ABSENCES ET RETARDS

#### a) Absences

Toute absence imprévue doit être **signalée et justifiée le jour même** et le plus tôt possible en précisant la durée probable de l'absence. Les absences répétées pour raison de santé doivent être justifiées par un certificat médical.

A son retour, le collégien se rend au **Secrétariat Elève** ou au **bureau de l'Adjoint de la vie scolaire** ; puis présente son carnet de liaison au professeur pour entrer en cours.

#### b) Retards

En cas de retard le collégien se présente également au **Secrétariat Elève** ou au **bureau de l'Adjoint vie scolaire**.

### 4- ETUDE

Une salle de permanence est mise à disposition pour **l'étude surveillée** de 8 h 30 à 12 h10 et de 13 h 40 à 17h20. Les élèves peuvent y venir librement ou sur inscription des parents (elle devient alors obligatoire). Le travail et le calme sont de rigueur.



# Groupe Scolaire

Sainte Thérèse - Saint Gohard - N.D. de Toutes Aides

## **5- TRAVAIL ET RÉSULTATS SCOLAIRES**

Le cahier de texte numérique tenu par les professeurs est consultable sur le site **e-lyco**.

Les notes sont consultables sur le site « **Scolinfo** ».

Les élèves sont tenus d'apporter en classe le matériel demandé par les professeurs.

Les bulletins scolaires sont adressés à la fin de chaque période et il ne sera pas délivré de duplicata.

Les parents peuvent prendre un rendez-vous avec les professeurs à tout moment de l'année et sont invités à prendre connaissance des devoirs notés dans le carnet.

Toute absence à un contrôle prévu à l'avance fera l'objet d'une récupération.

## **6- EDUCATION PHYSIQUE**

Toutes les activités proposées dans ce domaine sont OBLIGATOIRES, **la tenue de sport est rigoureusement exigée uniquement pendant la séance.**

Les dispenses de sport pour raison de santé doivent être justifiées par un certificat médical que l'élève présente à son professeur en début de cours.

- dispense de plus de deux mois: présence dans l'établissement,
- dispense de deux mois et moins : l'élève doit assister aux cours.

## **7- CARNET DE LIAISON et AGENDA**

Il est remis à chaque collégien en début d'année. Il permet de faciliter les relations. Il doit être en permanence dans le cartable.

## **8- DEPART DE L'ETABLISSEMENT**

Tout départ définitif de l'établissement en cours d'année scolaire doit faire l'objet d'une information écrite des parents auprès du Chef d'Établissement.